



**MÉDITERRANÉE**  
*Porte des Maures*

**2023**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC DE  
PREVENTION ET DE GESTION  
DES DECHETS**

## Table des matières

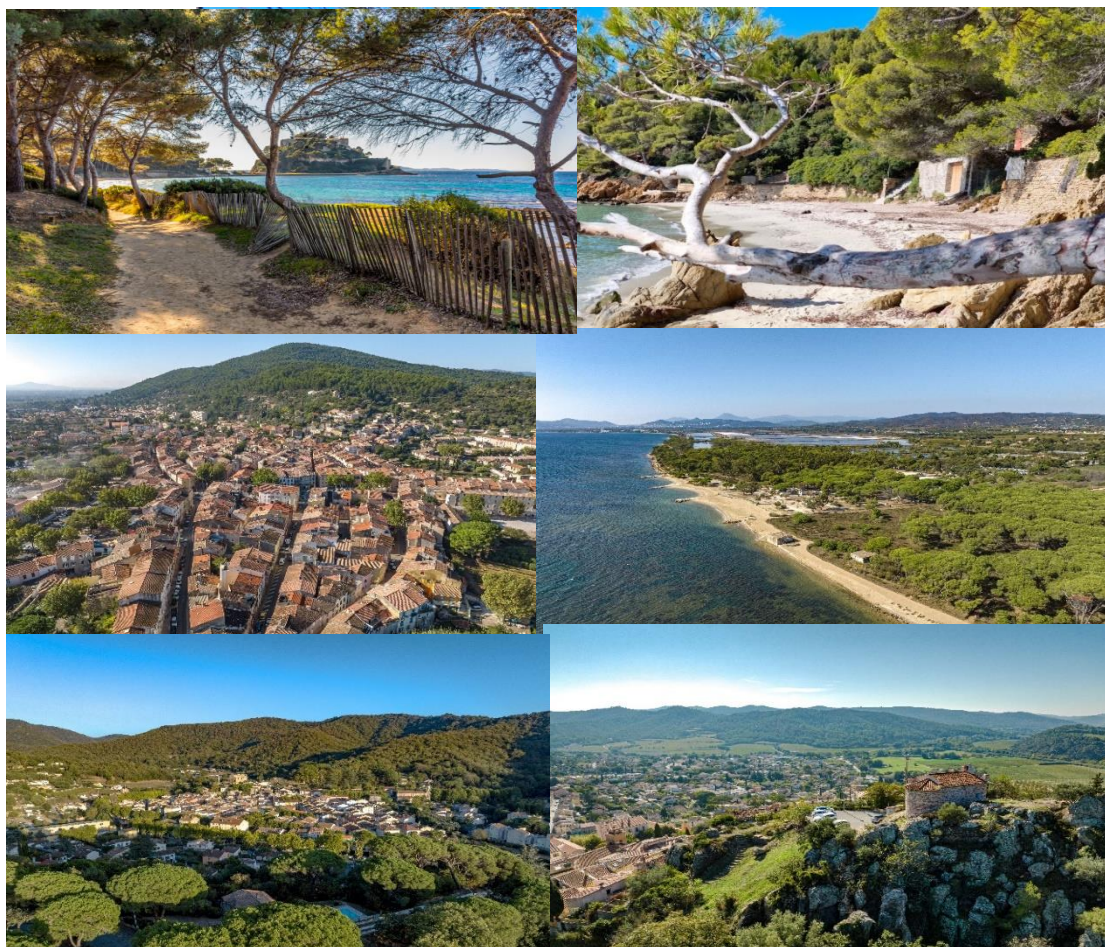
INTRODUCTION .....	3
COMPÉTENCES EXERCÉES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DÉCHETS : ..	5
FAITS MARQUANTS 2023 : .....	6
MODE DE GESTION ET ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS .....	7
Répartition des marchés de gestion des déchets entre la CCMPM et le Sittomat .....	7
LES DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES .....	7
REDEVANCE SPÉCIALE .....	11
INDICATEURS TECHNIQUES .....	13
Population .....	13
PRE-COLLECTE : ETAT PARC .....	13
COLLECTE .....	16
Ordures ménagères résiduelles .....	16
Multi-matériaux .....	18
Verre.....	19
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS.....	20
Filières de valorisation des éco-organismes .....	21
Bilan global des tonnages : .....	23
Répartition des tonnages : .....	23
Bilan matière et ratios à l'habitant .....	24
Traitements des déchets non dangereux non inertes (DND-NI) .....	25
Prévention et sensibilisation .....	25
INDICATEURS FINANCIERS .....	28
DÉPENSES.....	28
RECETTES .....	28
Recette fiscales : .....	28
Recette non fiscales (produits non-fiscaux) : .....	28
BILAN FINANCIER 2023 : .....	30
PERPECTIVES 2024 : .....	31

# INTRODUCTION

Chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi par l'établissement public de coopération intercommunale en vue d'être présenté à l'assemblée délibérante. L'information des élus contenue dans le rapport concerne les services de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés des communes de Méditerranée Porte des Maures au titre de l'exercice 2023.

L'année 2023 a été une année charnière en matière de gestion des déchets sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures et a notamment été marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions structurantes :

- L'adhésion au Sittomat qui a eu un impact fort sur le taux de valorisation des déchets non dangereux non inertes qui est passé de 40% en 2022 à 87% en 2023.
- La relance des marchés de pré-collecte, collecte et exploitation des déchèteries
- La mise en œuvre d'un process de valorisation des déchets inertes sur le site de Manjastre
- La réalisation d'études préalables à la requalification et l'optimisation du site de la déchetterie de Manjastre
- La réalisation d'une étude sur le tri à la source des biodéchets
- La distribution de composteurs en porte à porte



## PRESENTATION DE LA CCMPM - CONTEXTE GÉNÉRAL

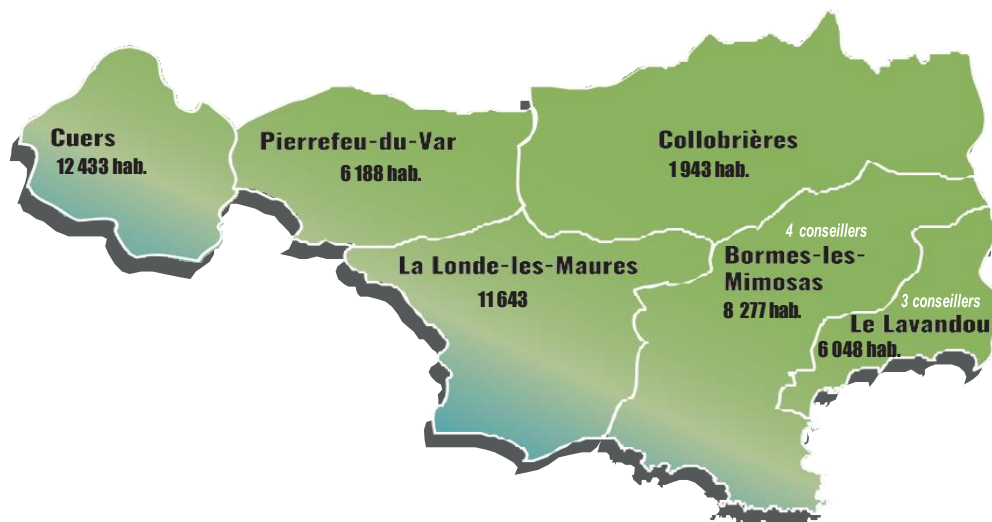
La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a été créée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010. Elle regroupe, lors de sa création, les communes de Bormes-les-Mimosas, Cuers, La Londe-les-Maures et Pierrefeu-du-Var.

En vertu d'un arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de communes et depuis le 1er janvier 2013, Méditerranée Porte des Maures compte deux communes supplémentaires : Collobrières et Le Lavandou.

L'ensemble intercommunal représente un bassin de population de 45 871 habitants au 1er janvier 2023 (populations légales INSEE 2020).

La CCMPM est compétente en matière de gestion des déchets sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2011.

La compétence relative à « la prévention et la gestion des déchets des ménages et déchets assimilés » est une compétence obligatoire des Communautés de communes au 1er janvier 2017 en application de la loi NOTRE.



La Communauté de communes est administrée en 2023 par un conseil communautaire composé de 21 membres titulaires.



# COMPÉTENCES EXERCÉES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DÉCHETS :

La Communauté de communes exerce la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend notamment la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés » déclinée comme suit :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries.
- Broyage, transport et traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la collectivité.
- Vente compost et redistribution ou vente d'objets recyclés.
- Élimination des déchets ultimes.
- Etude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La gestion des déchets comprend 2 compétences :

- la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés, désigne, la collecte des ordures ménagères (et assimilées), la collecte du verre et des recyclables secs (emballages ménagers recyclables et journaux-magazines) et la collecte des déchets déposés en déchèteries.
- le traitement des déchets.

Depuis la loi NOTRe, les EPCI à fiscalité propre détiennent obligatoirement la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers », mais ils peuvent choisir de ne pas l'exercer et d'en déléguer tout ou partie à un syndicat.

La CCMPM a fait le choix d'adhérer à un syndicat de traitement, le Sittomat, et de lui déléguer le transport et le traitement de ses déchets. La CCMPM conserve par ailleurs la partie « Collecte » qui comprend la pré-collecte, la collecte, la gestion des hauts de quais de déchèterie mais également la prévention, la communication et la sensibilisation. Cette adhésion est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2023.

## FAITS MARQUANTS 2023 :

### **1- Adhésion au Sittomat au 1er mars 2023 avec délégation d'une partie de la compétence déchets :**

- Transport
- Traitement
- Gestion des sites de transit et de traitement (Quai de transferts, ISDI...)
- Gestion des bas de quais de déchèterie

Cette adhésion a permis de valoriser énergétiquement 100% des ordures ménagères depuis le 1er mars 2023, ces dernières étant jusqu'alors enfouies.

### **2- Relance et attribution des nouveaux marchés de gestion des déchets pour un démarrage au 9 novembre 2023**

- a. Pré-collecte (lots 1 et 2)
- b. Collecte (lot 3)
- c. Gestion des hauts de quai de déchèterie (lots 4, 5 et 6)

### **3- Relance des marchés d'exploitation du site du quai de transfert et de l'ISDI par l'intermédiaire du Sittomat pour un démarrage au 9 novembre 2023**

### **4- Lancement de l'opération de distribution en porte à porte de composteurs le 2 octobre 2023**

# MODE DE GESTION ET ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

L'ensemble des opérations de collecte et traitement des déchets est externalisé depuis le mois de novembre 2023. Auparavant subsistaient 2 régies de collecte sur Pierrefeu et Collobrières.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023 le Sittomat a la charge des marchés de transport et traitement et la CCMPM celle des marchés des pré-collecte, collecte et gestion des hauts de quais de déchèteries.

## Répartition des marchés de gestion des déchets entre la CCMPM et le Sittomat

### Marchés de la CCMPM (S012023)

- a. Pré-collecte (lots 1 et 2)
- b. Collecte (lot 3)
- c. Gestion des hauts de quai de déchèterie (lots 4, 5 et 6)

### Marchés du Sittomat

- a. Exploitation du quai de transfert de Manjastre
- b. Transport des déchets depuis le quai de transfert
- c. Exploitation de l'ISDI
- d. Transit et transport des déchets de la zone rétro-littorale
- e. Gestion des bas de quai de déchèteries
- f. Traitement des collectes sélectives (centre de tri)
- g. Traitement des encombrants, des déchets verts, du bois, mise en balle des OMR

## LES DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes dispose sur son territoire de quatre déchetteries communautaires :

DÉCHETTERIES	ADRESSES	TÉLÉPHONES	HORAIRES D'ACCÈS
MANJASTRE (Bormes-les-Mimosas)	Route de Manjastre 83230 BORMES LES MIMOSAS	04 94 71 74 83	Du lundi au vendredi 8h/12h et 13h/17h Samedi (particuliers) 8h/12h et 13h/17h Samedi (professionnels)8h-12h
LA PABOURETTE (La-Londe-les-Maures)	La Pabourette 83250 LA LONDE LESMAURES	04 94 66 90 15	Du lundi au samedi 8h/12h et 13h/17h
COLLOBRIÈRES	Quartier Notre- Dame, RD 14 Entrée ouest	04 94 13 83 83	Du lundi au samedi 10h/12h
CUERS	ZAC des Bousquets	04 94 00 11 60	Du lundi au samedi 8h/12h et 13h30/17h30Dimanche (particuliers) 8h-12h



Les déchetteries de Manjastre, de Collobrières et de Cuers font l'objet d'une tarification validée par délibération du Conseil Communautaire.

Les tarifs en vigueur en 2023 s'établissent comme suit.

## DÉCHETTERIE DE MANJASTRE ET DE CUERS :

Par délibération du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de la grille tarifaire suivante, appliquée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

NATURE DES DÉCHETS	TONNAGE	MONTANT NET / TONNE
Végétaux	De 0 à 15 tonnes	15,00 €
	➤ 15 tonnes	30,00 €
Encombrants	De 0 à 5 tonnes	30,00 €
	➤ 5 tonnes	132,00 €
Gravats	De 0 à 50 tonnes	7,20 €
	De 50 à 400 tonnes	14,40 €
	➤ 400 tonnes	30,00 €
Ordures ménagères Déchets en mélange (flux non trié) Déchets industriels banals		144,00€

**A noter : La fin de l'application de ce mode de tarification différencié a été acté lors du conseil communautaire du 18 décembre 2023, avec le vote des nouveaux tarifs applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

## DÉCHETTERIE DE COLLOBRIÈRES :

La déchetterie intercommunale de Collobrières a fait l'objet de travaux de mise aux normes durant l'été 2018. De nouveaux casiers ont notamment été aménagés afin d'améliorer le tri des flux entrants.

La déchetterie n'étant pas équipée d'un pont bascule, une tarification au passage a été mise en place depuis la mise en service du site

Particuliers :

- Déchargement déchets autorisés avec véhicule de tourisme : gratuit
- Professionnels et particuliers avec véhicule utilitaire ou possédant une remorque (au-delà de 12 déchargements pour ces derniers) :

NATURE DES DÉCHETS	TONNAGE	MONTANT NET / TONNE
Végétaux	Déchargement 1 véhicule	15,00 €
Terres et gravats inertes, dans la limite de 1,5T par semaine	Déchargement 1 véhicule	15,00 €
DIB (notamment gravats non inertes)	Déchargement 1 véhicule	15,00 €
Bois	Déchargement 1 véhicule	15,00€
Encombrants, DEEE	Déchargement 1 véhicule	Gratuit

## REDEVANCE SPÉCIALE

Par délibérations du 16 novembre 2018 et du 16 janvier 2019, prenant effet au 1er janvier 2019, la CCMPM a mis en place une redevance spéciale harmonisée pour la catégorie des « gros producteurs » sur le territoire communautaire, en lieu et place de la redevance DIB « à la tonne » qui était en vigueur jusqu'à présent.

Les modalités d'application de cette Redevance Spéciale s'établissent comme suit :

### REDEVABLES

Les établissements industriels, commerciaux, artisanaux entrant dans la catégorie des « gros producteurs »

- Les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de services,
- Les centres de vacances et autres activités d'hébergement,

Les établissements médico-sociaux, produisant plus de 3 300 litres de déchets résiduels par semaine. Ce volume est calculé après comptabilisation quotidienne, par les agents de collecte, du nombre de bacs effectivement collectés. Pour cela, ces bacs ont au préalable été identifiés (contenance, attribution) et marqués (étiquette nominative) par la CCMPM. La totalisation du volume présenté se fait à chaque échéance de facturation (échéance trimestrielle).

### Modalités de calcul de la redevance :

Montant de la Redevance Spéciale =  $[(A \times 240) + (B \times 340) + (C \times 660) + (D \times 1\ 000)] / 1000 \times Y$

**A** = nombre de présentations de bacs 240 litres comptabilisées sur la période de Facturation

**B** = nombre de présentations de bacs 340 litres comptabilisées sur la période de facturation

**C** = nombre de présentations de bacs 660 litres comptabilisées sur la période de facturation

**D** = nombre de présentations de bacs 1 000 litres comptabilisées sur la période de facturation

**Y** = tarif au mètre cube en vigueur, adopté par délibération du conseil communautaire, à savoir 25 € par mètre cube au-delà de 2640 litres par semaine et 35 € par mètre cube au-delà de 7920 litres par semaine.

N.B. : le calcul peut prendre en compte d'autres volumes de bacs, le cas échéant (80, 120, 360, 1 100 litres etc.)

Tout le volume d'un bac présenté par le redevable et effectivement collecté est dû, quel que soit le niveau de remplissage du bac.

### Les campings (traditionnels, à la ferme ou autres)

La redevance est calculée au regard du nombre d'emplacements déclarés par le redevable.

### Modalités de calcul de la redevance:

Montant de la Redevance Spéciale = (A x Z)

A = Nombre d'emplacement (s) déclarés sur la période de facturation

Z = Tarif à l'emplacement en vigueur, adopté par délibération du Conseil Communautaire, à savoir 65 € par emplacement.

### FACTURATION

La facturation correspondante sera établie chaque trimestre par les services communautaires.

### MAINTIEN DE LA TEOM

Le paiement de la Redevance Spéciale ne justifie aucune exonération de la TEOM et le paiement de la TEOM par le redevable n'entraîne aucun abattement de la redevance due.

### EXONÉRATIONS

Deux types d'exonération de redevance spéciale sont mis en œuvre :

- 1) Exonération par délibération communautaire
- 2) Exonération sur demande du redevable

#### A noter :

- **Un relevé informatisé des bacs collectés a été mis en place au démarrage du nouveau marché de collecte à compter du 07/11/2023**
- **le périmètre de la redevance spéciale a été étendu aux résidences de tourisme par délibération du 18 décembre 2023 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

# INDICATEURS TECHNIQUES

## Population

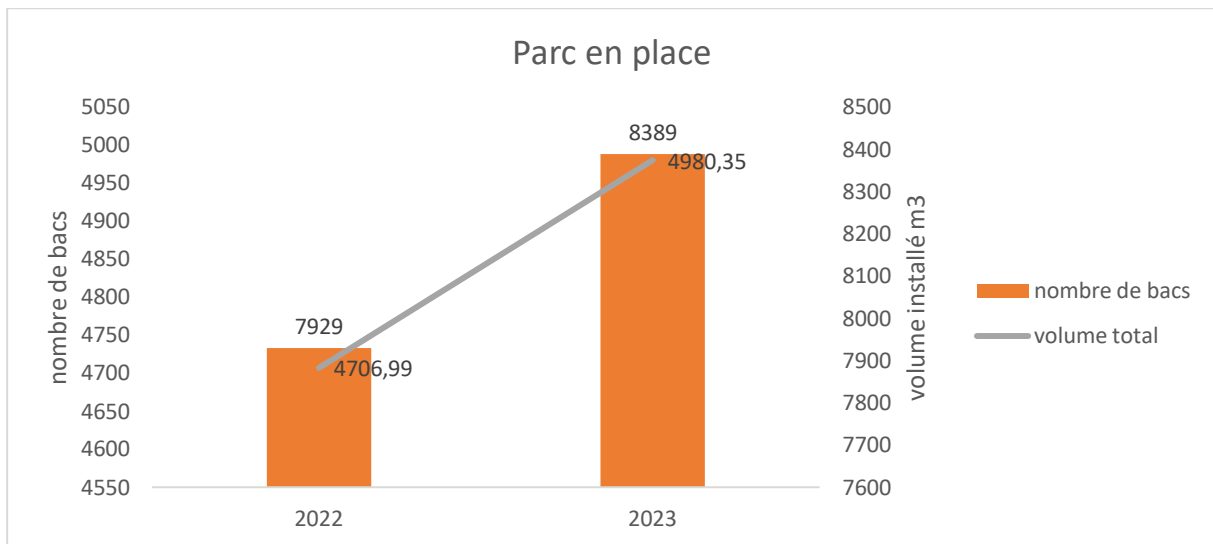
SOURCE : INSEE POPULATIONS LÉGALES 2020 (EN VIGUEUR AU 01/01/2023)			
Bormes	8 162	Collobrières	1 855
La Londe	11 493	Cuers	12 298
Le Lavandou	5 980	Pierrefeu	6 083
CCMPM	45 871		

## PRE-COLLECTE : ETAT PARC

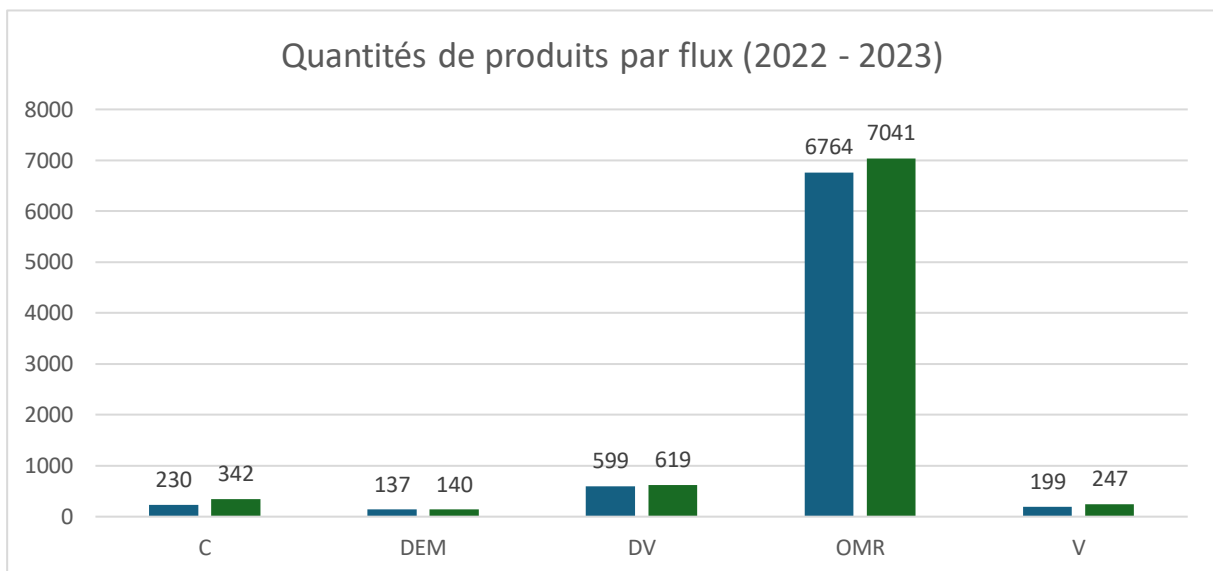
### 1- Bacs

En 2023, 8389 bacs, représentant 4980 mètres cubes, sont implantés sur le territoire et répartis par commune comme suit :

Ville	Nombre de bacs
BORMES LES MIMOSAS	2273
COLLOBRIÈRES	174
CUERS	1150
LA LONDE LES MAURES	2112
LE LAVANDOU	2172
PIERRFEU DU VAR	508



Le graphique ci-dessus représente le volume total du parc et le nombre de bacs en place.



Le graphique ci-dessus représente la répartition de bacs par flux entre 2022 et 2023

## 2- Colonnes de Tri



En 2023, 184 points de collecte sélective emballages et verre, représentant 445 colonnes à relever, sont implantés sur le territoire :

- Bormes les Mimosas - (122 colonnes - 52 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 160 habitants.
- Le Lavandou - (75 colonnes - 32 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 189 habitants.
- La Londe Les Maures - (95 colonnes - 41 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 256 habitants.
- Pierrefeu du Var - (66 colonnes - 25 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 280 habitants.
- Cuers - (87 colonnes - 34 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 344 habitants.
- Collobrières - Porte à porte



# COLLECTE

## BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2023



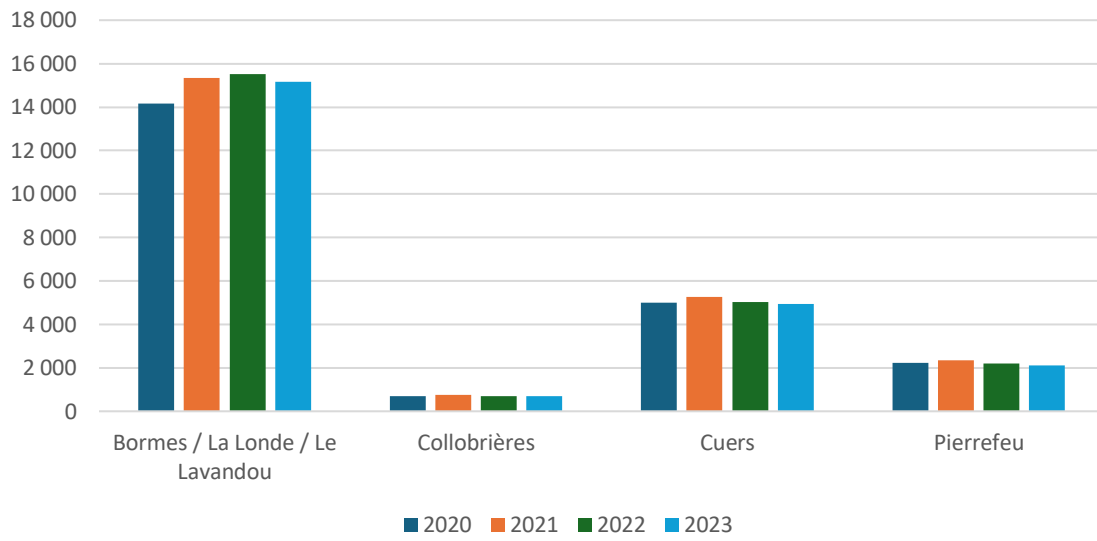
### Ordures ménagères résiduelles

TONNAGE OMR COLLECTÉS	2020	2021	2022	2023	PROGRESSION	Population	Kg/an/hab
Bormes / La Londe / Le Lavandou	14 164	15 340	15 519	15 168	-2,26%	25635	592
Collobrières	687	747	699	703	0,57%	1855	379
Cuers	4 987	5 251	5 023	4 934	-1,77%	12298	401
Pierrefeu	2 226	2 340	2 187	2 104	-3,80%	6083	346
<b>CCMPM</b>	<b>22 064</b>	<b>23 678</b>	<b>23 429</b>	<b>22 909</b>	<b>-2,22%</b>	<b>45 871</b>	<b>499</b>

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont en légère diminution en 2023.

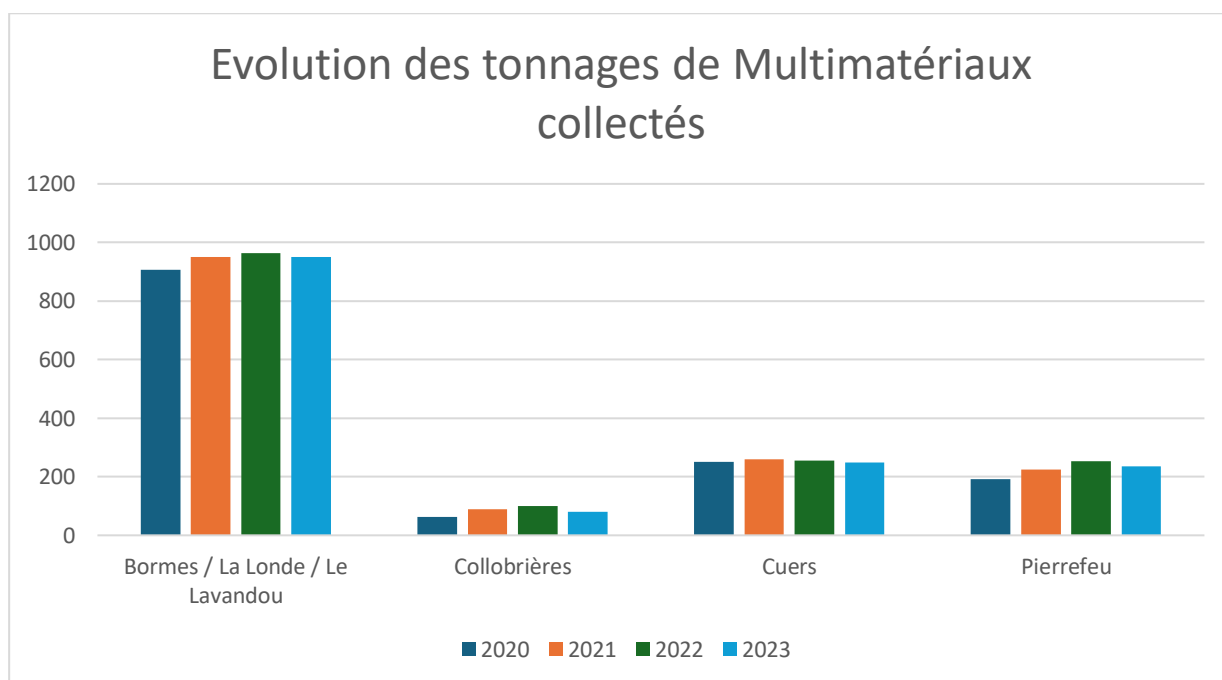
On observe une évolution de – 2 ,22%

## Evolution des tonnages d'OMR collectés



## Multi-matériaux

TONNAGES MULTIMATERIAUX COLLECTÉS	2020	2021	2022	2023	PROGRESSION	population	Kg/an/hab
Bormes / La Londe / Le Lavandou	906	950	963	951	-1,24%	25635	37
Collobrières	62	88	99	81	-18,49%	1855	44
Cuers	250	260	254	249	-2,08%	12298	20
Pierrefeu	192	224	254	236	-7,09%	6083	39
<b>CCMPM</b>	<b>1 410</b>	<b>1 522</b>	<b>1571</b>	<b>1517</b>	<b>-3,41%</b>	<b>45871</b>	<b>33</b>



Les tonnages de multi-matériaux ont baissé en 2023.

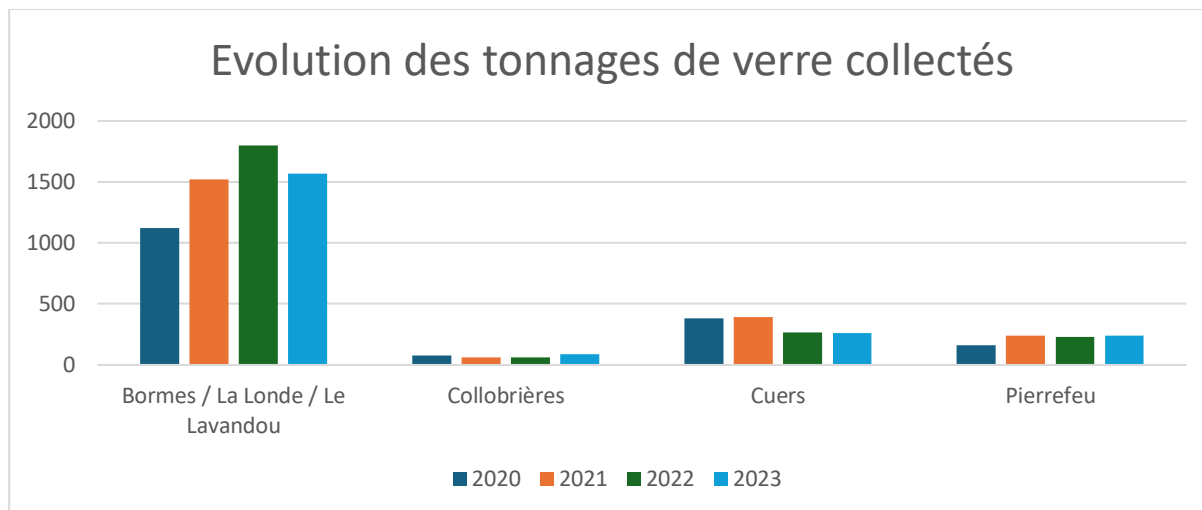
On observe une évolution de – 3,41%



## Verre

Les tonnages de verre ont diminué en 2023.

On observe évolution de – 8,59 %



TONNAGES VERRE COLLECTÉS	2020	2021	2022	2023	PROGRESSION	population	Kg/an/hab
Bormes / La Londe / Le Lavandou	1123	1519	1800	1568	-12,90%	25635	61
Collobrières	80	62	62	89	44,34%	1855	48
Cuers	381	392	266	260	-2,12%	12298	21
Pierrefeu	162	240	231	239	3,46%	6083	39
<b>CCMPM</b>	<b>1726</b>	<b>2213</b>	<b>2359</b>	<b>2156</b>	<b>-8,59%</b>	<b>45871</b>	<b>47</b>



## TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

Une avancée importante dans la valorisation en cette année 203 a été l'utilisation du process de valorisation énergétique des OMR de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) de Toulon, avec l'adhésion au Sittomat.

Les déchets dirigés en ISDND ont fortement décreus, ne concernant plus que les refus de tri d'encombrants, quelques tonnes d'OMR en début d'année et les refus de mise en balle des ordures ménagères.

Les déchets recyclables ont été dirigés vers le centre de tri du Muy pour y être triés, conditionnés et expédiés vers les filières de recyclage

Le verre est recyclé dans les usines de Béziers et Vergèse qui fabriquent de nouvelles bouteilles

Les déchets verts sont valorisés par compostage sur la plateforme de compostage de cabasse.

Les encombrants sont triés pour en extraire la fraction valorisable (30%), la fraction non valorisable est enfouie.

Les déchets inertes (terres et gravats) sont traités sur l'ISDI de Manjastre.



## Filières de valorisation des éco-organismes

### DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES COLLECTÉS

DEEE	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Pierrefeu</b>	8	28	28	56	30
<b>Collobrières</b>	8	32	34	55	27
<b>Cuers</b>	25	108	112	203	94
<b>Manjastre</b>	18	166	163	174	137
<b>La Pabourette (La Londe)</b>	18	77	85	197	81
<b>Total CCMPM</b>	<b>78</b>	<b>410</b>	<b>421</b>	<b>685</b>	<b>370</b>

### PILES COLLECTÉES (en kilos)

Piles	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Manjastre</b>	595	591	467	738	2260
<b>Pabourette</b>	580	543	585	571	
<b>Cuers</b>	464	424	708	528	
<b>Collobrières</b>				613	
<b>Pierrefeu</b>	0	284	0	158	
<b>Total CCMPM</b>	<b>1 639</b>	<b>1 842</b>	<b>1 760</b>	<b>2 608</b>	<b>2 260</b>

### ECO DDS COLLECTÉS (en tonnes)

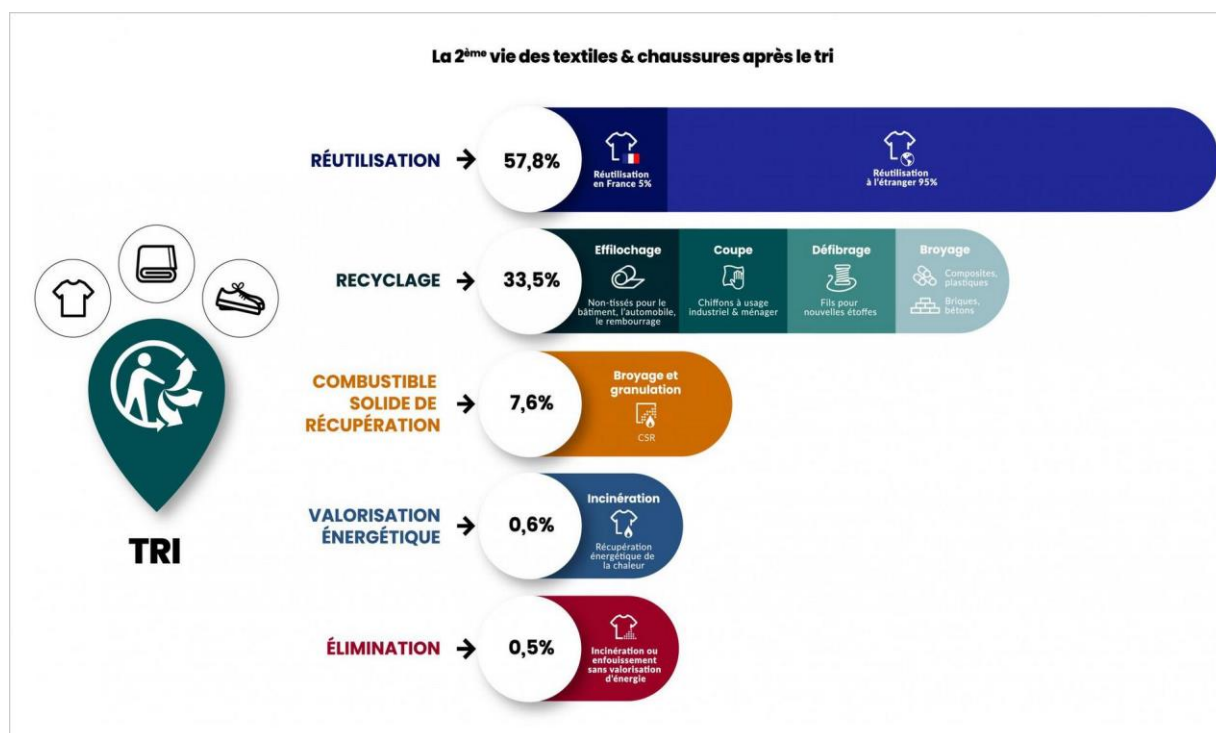
DDS	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Manjastre</b>	4	5	7	2	1,6
<b>Pabourette</b>	3	4	5	1	0,9
<b>Cuers</b>	6	7	4	3	0,7
<b>Roumagayrol</b>	1	2	3	1	0,5
<b>Collobrières</b>	1	2	2	1	0,5
<b>Total CCMPM</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

## TEXTILES COLLECTÉS (en tonnes)

Textiles	2019	2020	2021	2022	2023
La Londe	69	62	75	27	24
Bormes				19	17
Le Lavandou				26	26
Cuers	21	18	28	22	22
Pierrefeu	13	7	13	8	30
Collobrières	0	0	0	0	17
<b>Total CCMPM</b>	<b>103</b>	<b>87</b>	<b>116</b>	<b>103</b>	<b>119</b>

19 colonnes textile sont réparties comme suit sur le territoire :

- La Londe : 5 colonnes
- Bormes : 4 colonnes
- Le Lavandou : 4 colonnes
- Cuers : 3 colonnes
- Pierrefeu : 3 colonnes



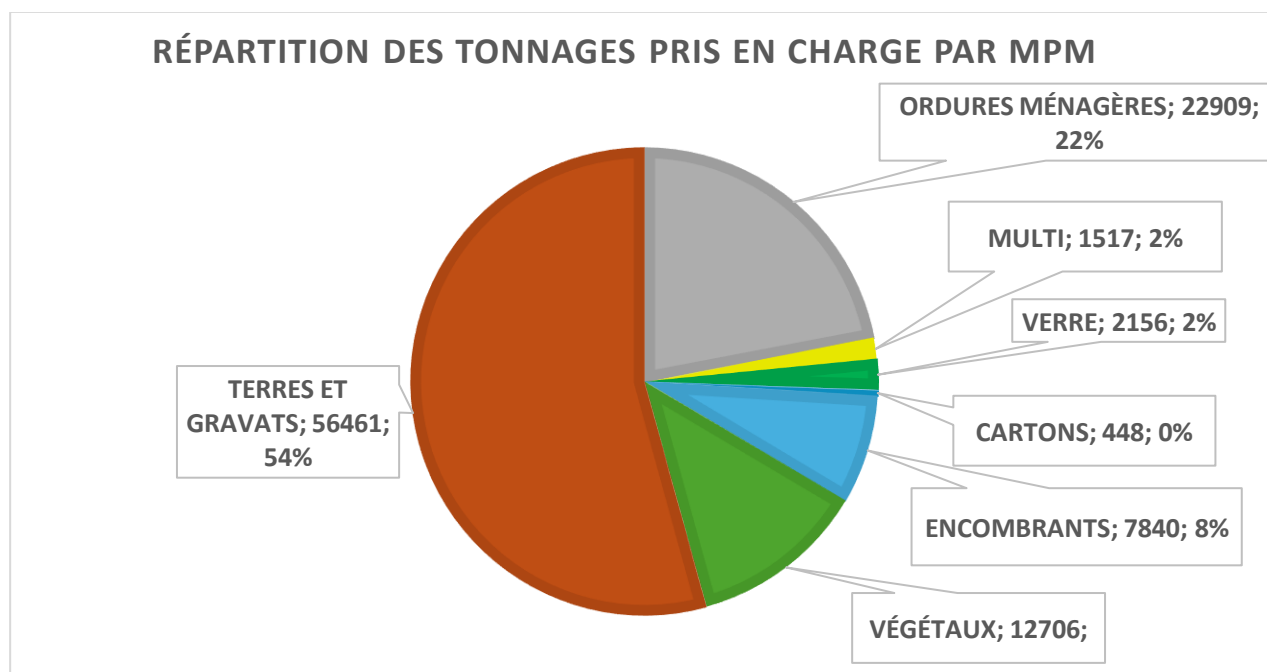
## HUILES ALIMENTAIRES COLLECTÉES (en tonnes)

Huiles	2019	2020	2021	2022	2023
Le Lavandou	45	39	52	24	26
Bormes				12	14
La Londe				13	14
Cuers	6	5	5	5	4
Pierrefeu	2	1	2	2	1
Collobrières	1	1	2	1	1
<b>Total CCMPM</b>	<b>55</b>	<b>46</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	<b>60</b>

## Bilan global des tonnages :

	CCMPM	<i>DONT BORMES/LA LONDE/LE LAVANDOU</i>	<i>DONT COLLOBRIÈRES</i>	<i>DONT CUERS</i>	<i>DONT PIERREFEU</i>
FLUX	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages
ORDURES MÉNAGÈRES	22909	15168	703	4934	2104
MULTI	1517	951	80	249	229
VERRE	2156	1568	89	260	161
CARTONS	448	372		76	
ENCOMBRANTS	7 840				
<i>DONT COLLECTE PAP SUR RDV</i>	2 651	1 797		433	422
VÉGÉTAUX	12 706				
<i>DONT COLLECTE PAP SUR RDV</i>	2 844	2 686		44	115
TERRES ET GRAVATS	56 461				

## Répartition des tonnages :



## Bilan matière et ratios à l'habitant

Flux	Tonnage	Kg/an/hab
OMR	22 909	499
Multimatériaux	1 517	33
Verre	2 156	47
Cartons	448	10
déchets verts total	12 706	277
inertes	56 461	1 231
Encombrants	7 840	171
Bois B	1 532	33
<b>Total</b>	<b>105 569</b>	<b>2 301</b>

La CCMPM prend en charge la gestion de 105 569 tonnes de déchets, dont 56 461 tonnes de déchets inertes.

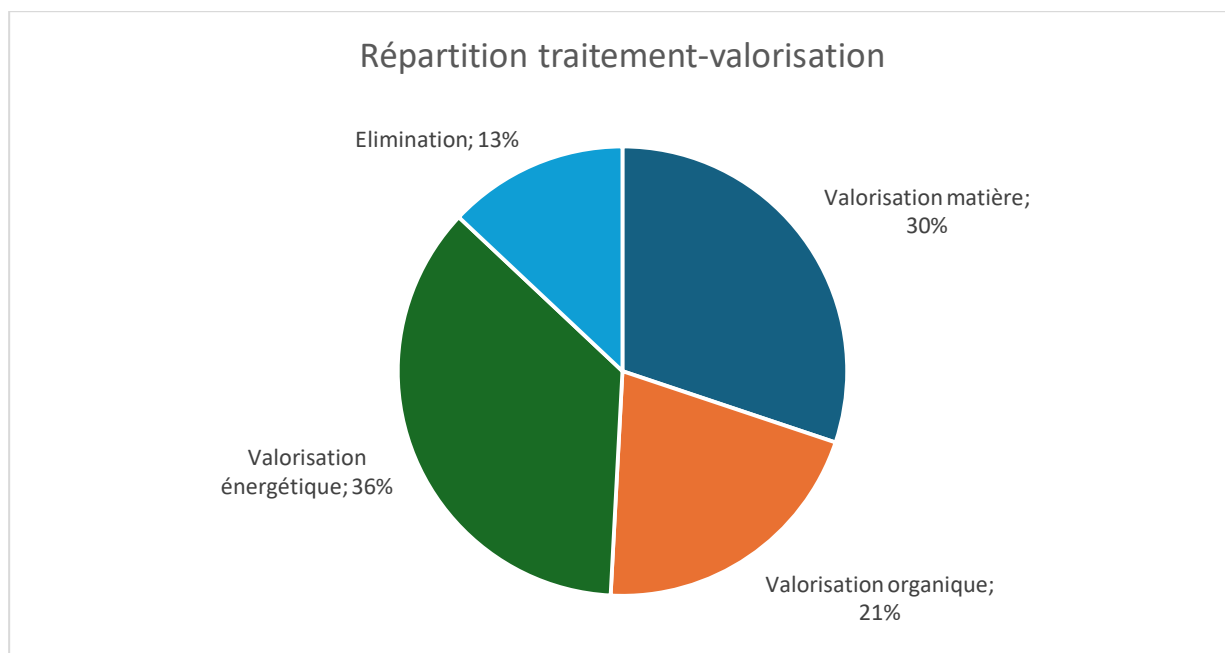
Les ratios à l'habitants sont élevés pour les OMR, les déchets verts, les encombrants et les déchets inertes.

Comparaison avec les ratios départementaux, régionaux et nationaux :

	CCMPM	VAR	PACA	France
OMR	499	416	378	216
MULTI	33	42	37	47
VERRE	47	28	21	29



## Traitements des déchets non dangereux non inertes (DND-NI)



Depuis l'adhésion au Sittomat 100% des OMR ont été dirigées vers l'unité de valorisation de Toulon, faisant ainsi bondir le taux de valorisation de nos déchets en 2023 :

- valorisation énergétique : 36%
- valorisation organique 21%
- valorisation matière 30%
- L'élimination 13%

Seules 253 tonnes d'OMR sur 22 909 ont été enfouies en début d'année 2023

**Le taux de valorisation global des DND-NI atteint 87% en 2023**

### Prévention et sensibilisation

Les actions de sensibilisation au tri sélectif, réalisées par l'équipe de la Communauté de communes, se sont poursuivies tout au long de l'année sur le territoire communautaire.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports.

Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers et la sensibilisation au geste de tri en vigueur sur notre territoire.

Les ambassadeurs du tri ont multiplié les actions hors saison grâce à de nombreux événements comme « nature en fête » ou « la journée pédagogique » de Pierrefeu. En parallèle de ces événements, ils ont continué leurs actions sur les plages, les nuitées ou les marchés.



Le but étant d'accroître en permanence l'impact des ambassadeurs du tri sur la quantité et la qualité du tri, un travail d'analyse et d'optimisation a été fait. Cette année, le nombre de personnes sensibilisé est estimé à environ 6 500 personnes dont plus de 3 500 durant la période estivale. Ce chiffre est en constante évolution et démontre un intérêt croissant de la population dans la préservation du cadre de vie et de les questions écologiques.

Le principal changement de méthode opéré a été de réduire le nombre sensibilisation en marchés pour se concentrer sur les nuitées. En effet, la sensibilisation y est plus efficace car les personnes ont plus de temps à consacrer à la discussion car ils sont moins impactés par la chaleur.

L'année 2023 a vu la mise en œuvre des premières distributions en porte à porte de composteurs avec pour objectif la mise en œuvre de solutions efficaces de tri à la source des biodéchets.

Les actions de prévention concernant essentiellement la distribution de composteurs ces actions en porte à porte vont permettre une réelle augmentation des tonnages détournés.



La CCMPM a également participé à l'opération régionale « Nettoyons le sud » qui a été très suivie par la population.



# INDICATEURS FINANCIERS

## DÉPENSES

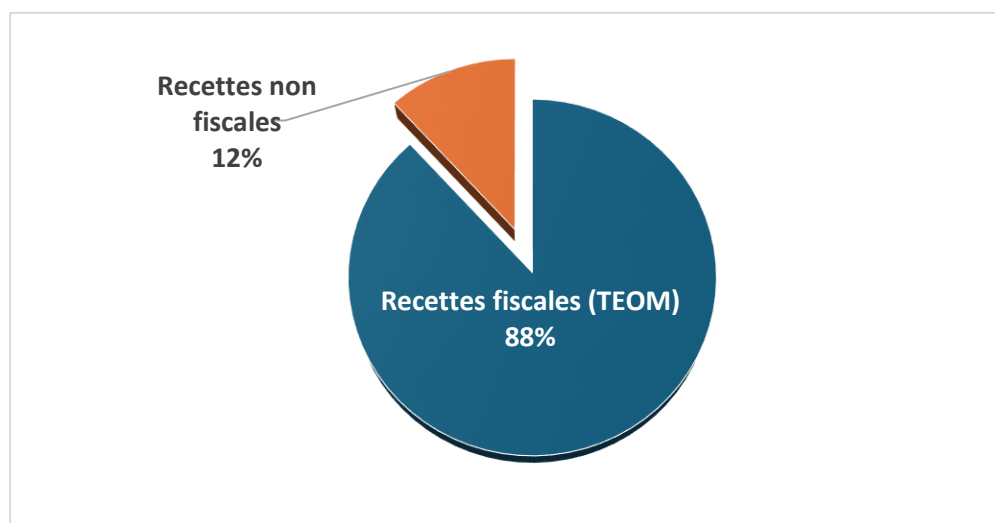
Le coût du service public d'élimination des déchets comprend l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2023 par secteur pour la gestion globale du service (charges de collecte, transport, traitement, charges de personnel, charges d'entretien du matériel...).

Il intègre l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité (ordures ménagères, encombrants, tri sélectif...)

COÛT DU SERVICE 2023	
Total	15 091 719,22 €

Le coût de fonctionnement 2023 du service public d'élimination des déchets s'établit à 15 091 719,22 €. Cela représente 329 €/hab/an,

## RECETTES



Recettes fiscales :

TEOM Produit 2023	14 482 854,00 €
-------------------	-----------------

Recettes non fiscales :

- Produits de tarification déchetterie :

Déchetteries de Cuers, Manjastre et Collobrières	752 151,00 €
--	--------------

- Produits spécifiques de collecte :

Collecte (Centre hospitalier Guérin)	45 946,80 €
--------------------------------------	-------------

- Redevance spéciale :

Gros producteurs	149 544,36 €
Campings	220 935,00 €
Total	370 479,36 €

- Produits de valorisation :

Adelphe	358 772,50 €
Filières de reprise	168 777,11 €
Autres produits de valorisation	178 840,45 €
Total	706 390,06€

**Le total général des recettes non fiscales s'élève à  
1 874 967,22 €**

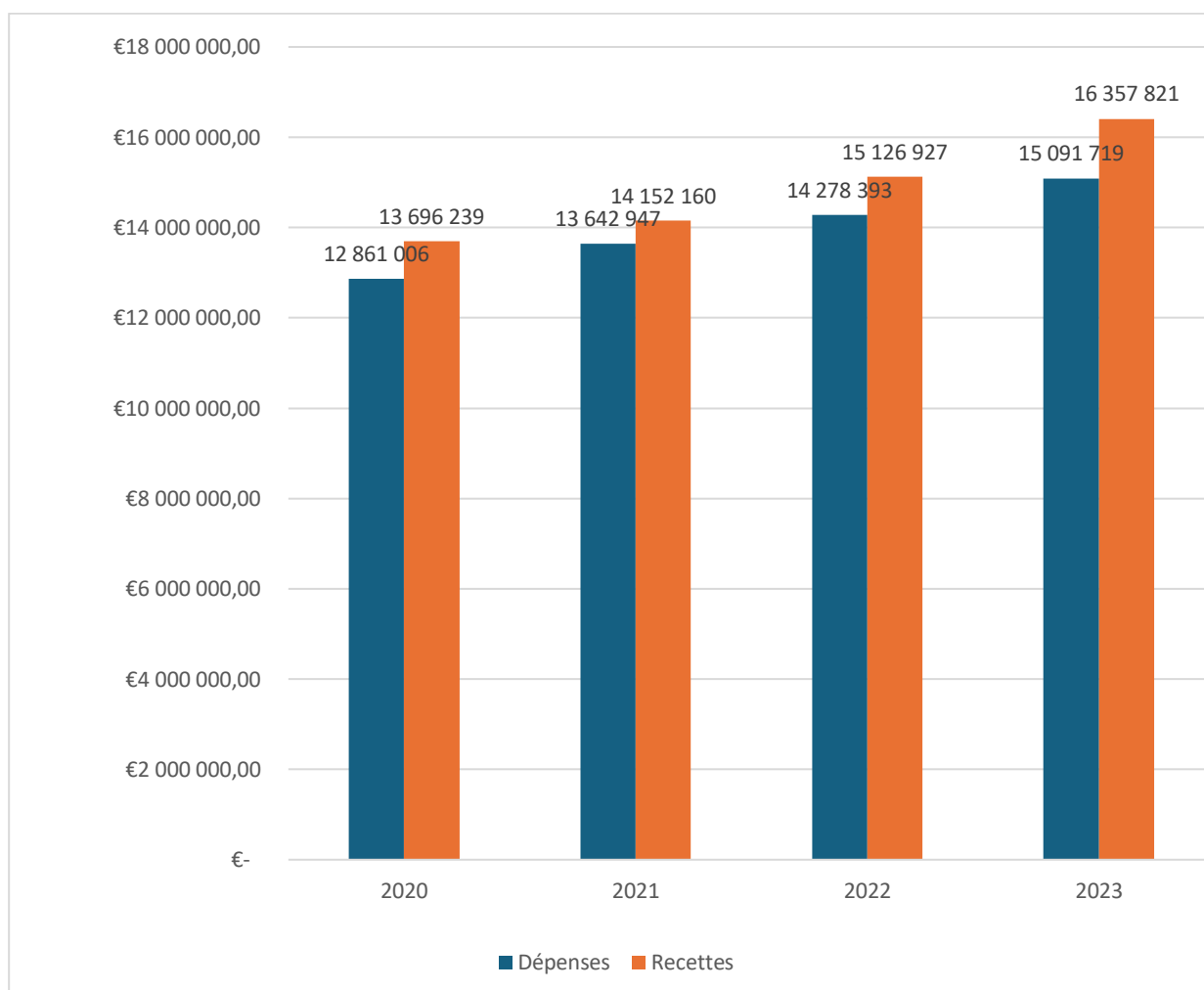
**Les produits du service public d'élimination des  
déchets s'établissent en 2023 à la somme de  
16 357 821,22 € soit  
356 €/habitant/an.**

## BILAN FINANCIER 2023 :

**Dépenses : 15 091 719,22 €**

**Recettes : 16 357 821,22 €**

**Balance : + 1 266 102,00 € (hors investissements)**



## PERPECTIVES 2024 :

Renouvellement de tout le parc de colonnes de tri

Mise en œuvre de PAV enterrés

Mise en œuvre d'un réseau de défense incendie sur le site de Manjastre

Lancement d'un groupement de commande avec le Sittomat pour la requalification de la déchetterie de Manjastre

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre sur la déchetterie de la Pabourette en vue de sa requalification

Poursuite des distributions de composteurs en porte à porte sur le début d'année 2024

